



Préavis municipal : ...5 / 2016 Chapelle sur Moudon Equipement de parcelles.....

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers

La commission s'est réunie le jeudi 26 mai 2016 à Thierrens en présence de Monsieur Michel Rosset municipal.

Il s'agit d'un besoin justifié suite aux permis de construire délivrés sur les parcelles attenantes et la commune est tenue de ravitailler ces futures logements en eau potable.

L'avantage de ces travaux nous permettrons de faire un bouclage du réseau d'eau potable ainsi que prévoir une défense incendie adéquate et nous bénéficierons d'une subvention de l'ECA.

Ces travaux font partie de l'entretien et du développement courant

Au vu de ce qui précède, la commission propose au Conseil communal de Montanaire d'accepter le préavis : 5/ 2016 tel que présenté

Lieu et date : Chapelle le 1 juin 2016

Membre 1 Dind Jacques

Membre 2 Jatton Louis

Membre 3 Pasche Sébastien

Membre 4 Reist Jean-Michel Membre 5 (rapporteur) Courvoisier Jacqueline

Le rapport doit être remis impérativement au plus tard 48h avant le conseil